

PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDCEA

02 JUIN 2014

Affaire suivie par : Bruno LE LAGADEC
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
bruno.le-lagadec@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 5 juin 2014

Monsieur le Maire,

Par courrier du 6 mars 2014 réceptionné le 13 mars 2014, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) relatif au projet d'élaboration de PLU de votre commune.

La commission s'est réunie, ce jour, pour examiner ce projet et rendre son avis au regard de la consommation des espaces agricoles.

Le projet a été présenté par Mlle Caroline NAUROY du cabinet d'études Urbanence, en votre présence et celle de Madame Marie BATAILLE, secrétaire de mairie.

La commission a pris bonne note des objectifs, des enjeux et des caractéristiques du projet. Elle a particulièrement apprécié le projet de réhabilitation des logements anciens.

Durant les débats, au regard de la consommation des espaces agricoles, la commission a relevé :

- que les espaces classés en zone Nj dans le plan de zonage sont des fonds de jardins, considérés comme partie intégrante du tissu urbain et qu'à ce titre, ils auraient dû faire l'objet d'un classement en zone urbaine U,
- l'absence de plan des circulations agricoles

Au final, après délibération, la commission a décidé de rendre un **avis favorable** avec recommandations au regard de la consommation des espaces agricoles sur le projet d'élaboration de PLU de la commune d'Orly sur Morin.

Les recommandations de la commission sont les suivantes :

- **plan de zonage : requalifier des zones (Nj) en zones urbaines (U),**
- **élaborer un schéma des circulations agricoles sur tout le territoire de la commune.**

Je me permets de vous rappeler que conformément à l'article 123-10 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Par ailleurs, la commission tient à ce que vous teniez informé le secrétariat de la CDCEA des modifications apportées à votre document d'urbanisme avant approbation de celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes hommages respectueux.

Le directeur départemental des territoires

Monsieur Francis DOLOROZOY
Mairie d'ORLY SUR MORIN
15, rue des grands prés
77750 ORLY SUR MORIN



Yves SCHENFEIGEL